

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

LE SECRETAIRE D'ETAT
A L'INDUSTRIE

19 FEV. 2002

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis votre rapport d'étape relatif à la mission qui vous a été confiée le 9 juillet 2001 sur le dispositif transitoire d'accès au réseau gazier et la dissociation comptable et nous vous en remercions. Celui-ci est particulièrement riche sur les évolutions susceptibles d'améliorer le fonctionnement du système gazier français.

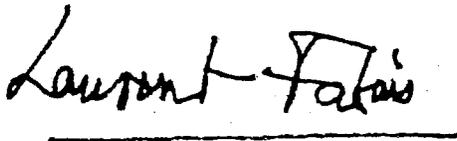
Vous identifiez des perspectives d'amélioration du dispositif transitoire d'accès des tiers au réseau (ATR) qui nous paraissent intéressantes et devons prendre le temps de les examiner au fond.

Nous pouvons vous indiquer que certaines des recommandations contenues dans votre rapport d'étape ont d'ores et déjà retenu toute notre attention, en particulier celles concernant les durées d'engagement "infra-annuelles" et la création de plusieurs hubs au sein du réseau français de transport.

D'autres propositions appellent des réflexions plus approfondies de la part de nos services, en particulier sur des thèmes tels que les niveaux de tarifications et les taux de rémunération des actifs du réseau de transport. Dans ce domaine, les travaux de la commission spéciale issue de la loi de finances rectificative pour 2001 seront une aide et un éclairage pour la suite des travaux de transposition de la directive 98/30/CE.

Ces premiers résultats nous conduisent à vous demander de poursuivre votre réflexion jusqu'à la discussion au Parlement du projet de loi transposant cette directive, comme il est mentionné dans votre lettre de mission.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Laurent Fabius



Christian Pierret

Monsieur Jean Syrota
Président de la Commission de Régulation
de l'Electricité
2, rue du Quatre Septembre
75084 PARIS CEDEX 02